

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

REPUBLIQUE DU MALI
Un peuple – Un But – Une Foi



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

28^{EME} SESSION ORDINAIRE TECHNIQUE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 NOVEMBRE 2020
Grand Hôtel de Bamako

ACTES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DELIBERATION N°28 – 001 / CA - ANICT
**PORTANT ADOPTION L'ETAT D'EXECUTION DES DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA 21^{EME} SESSION ORDINAIRE TECHNIQUE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 28^{ème} Session Ordinaire Technique ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée "Stratégies et Suivi-Evaluation" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est adopté l'état d'exécution des délibérations et recommandations de la 21^{ème} Session Ordinaire Technique du Conseil d'Administration ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DELIBERATION N°28 – 002 / CA - ANICT
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU FNACT
POUR LA PERIODE 2015-2019

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 28^{ème} Session Ordinaire Technique ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée " Stratégies et Suivi-Evaluation" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la délibération dont la teneur suit

Article 1^{er} :

Le Conseil d'Administration adopte le rapport d'exécution technique et financière du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT) pour la période (2015-2019) ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT



LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 28 – 001/ CA - ANICT **RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE MISSION CONJOINTE ANICT-DNTCP-DGB**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 28^{ème} Session Ordinaire Technique ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée Stratégies et Suivi-Evaluation" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

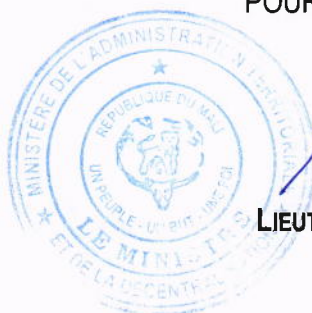
Article 1^{er} :

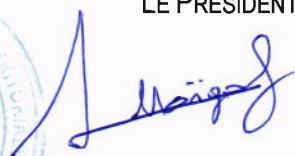
Le Conseil d'Administration recommande au Directeur Général de l'ANICT d'organiser une mission conjointe avec la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) et la Direction Générale du Budget (DGB), afin de suivre la mise œuvre de l'Instruction N°001/ANICT/DGB/DNTCP du 12 mai 2020 relative au mode opératoire de suivi des ressources du budget national dans le FNACT ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT




LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA



AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RECOMMANDATION N° 28 – 002/ CA - ANICT **RELATIVE A LA PRODUCTION D'UN RAPPORT D'INVENTAIRE DE CREANCES**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué par son Président et siégeant à Bamako en sa 28^{ème} Session Ordinaire Technique ;

Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu les textes en vigueur ;

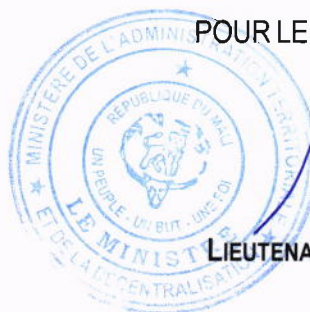
Après avoir examiné le compte rendu de la Commission Spécialisée Stratégies et Suivi-Evaluation" et après en avoir délibéré conformément à la loi, en sa séance du 27 novembre 2020, a adopté la recommandation dont la teneur suit :

Article 1^{er} :

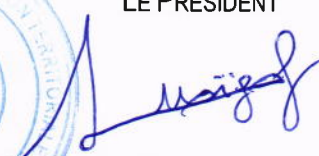
Le Conseil d'Administration recommande au Directeur Général de l'ANICT de produire pour la prochaine session technique du Conseil d'Administration, un rapport faisant l'inventaire de la situation des créances sur les programmations annuelles et sectorielles des ministères de la santé et de l'éducation ;

Article 2 : Le Directeur Général de l'ANICT est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAMAKO, LE 27 NOVEMBRE 2020



POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT


LIEUTENANT-COLONEL ABDOULAYE MAIGA